



**Direction de la Vie Associative et des Loisirs**

Affaire suivie par Cécilia BUONO

[cbuono@dourdan.fr](mailto:cbuono@dourdan.fr)

[cfauconnier@dourdan.fr](mailto:cfauconnier@dourdan.fr)

Mesdames les Présidentes

Messieurs les Présidents

Des associations dourdannaïses

Dourdan, 4 octobre 2021

**Objet : Procédure de réservation des salles et demande de prestations (matériel et logistique)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Chaque année, les services municipaux (Equipes de la logistique et du centre culturel) vous accompagnent lors de la tenue de vos événements : spectacles, expositions, compétitions ou manifestations.

Les sollicitations pour le prêt de matériel et l'occupation des salles communales formulées par les associations, les écoles et autres partenaires sont très nombreuses et ne peuvent pas toutes être satisfaites notamment en avril, mai, juin et décembre, surtout quand les demandes nous sont adressées de manière tardive.

Pour répartir efficacement et équitablement toutes ces demandes, nous organisons une commission composée de techniciens et d'élus, 4 fois dans l'année. Elle a pour fonction de statuer sur ces dernières selon le calendrier municipal et rend un arbitrage en fonction des possibilités.

Aussi, nous vous invitons à transmettre vos demandes de salles, de matériel et de logistique en amont de vos manifestations (demande obligatoire), selon le calendrier présenté ci-après :

| <b>Dates des événements</b>                                 | <b>Date d'envoi des demandes (adressé au service de la vie associative)</b> | <b>Date de la commission pour arbitrage</b> |
|---|---|---|
| 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021 (septembre à décembre 2021) | 1 <sup>er</sup> juin 2021   | Juin 2021                                   |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 (janvier à mars 2022)        | 30 septembre 2021   | Octobre 2021                                |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre 2022 (avril à juin 2022)         | 31 décembre 2021  | Janvier 2022                                |
| 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022 (juillet à septembre 2022)  | 30 mars 2022  | Avril 2022                                  |
| 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022 (octobre à décembre 2022)   | 15 juin 2022  | Juin 2022                                   |

En ce qui concerne l'organisation d'événements au centre culturel, les salles d'exposition sont actuellement utilisées pour le centre de vaccination et nous ne connaissons pas à ce jour leur future accessibilité.

Afin de répondre au mieux à vos attentes, nous vous demanderons de préciser :

- Les jours et heures de spectacles afin que les agents régisseurs « son et lumière » puissent être présentes pour répondre à vos besoins techniques,
- Les dates et heures de vos répétitions sachant qu'une seule date de répétition sera accordée par spectacle en avril, mai et juin
- Pour des raisons de sécurité, toute répétition au centre culturel, avec des enfants mineurs, doit se faire en présence d'un régisseur.

Vous trouverez ci-joint les formulaires de demande à retourner dûment complétés au Service Vie Associative soit par mail : [cfauconnier@dourdan.fr](mailto:cfauconnier@dourdan.fr) et [htassel@dourdan.fr](mailto:htassel@dourdan.fr), ou soit en le déposant directement aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Nous vous rappelons que vous ne devez en aucun cas contacter directement les services techniques.

Nous vous remercions pour votre collaboration en nous renvoyant toutes ces informations dans les délais impartis. Cela nous permettra de mieux anticiper les demandes et de trouver des solutions pour contenter le plus grand nombre.

Le service Vie Associative et moi-même restons à votre disposition pour vous aider dans votre démarche. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Maire,

Déléguée à la culture et événementiel,  
à la communication, à la vie associative,  
et au tourisme

Josépha BREBION

